



L'ECHO

Trémouille Saint-Loup

Bulletin Municipal - Janvier 2024

Chères Trémouillaises, chers Trémoullais,

L'année 2023 restera marquée par la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine avec des conséquences néfastes sur l'économie mondiale et d'importantes répercussions sur les marchés de l'énergie et des denrées alimentaires. Nous subissons depuis plusieurs mois une dynamique inflationniste qui impacte fortement notre pouvoir d'achat et celui des budgets des communes.

Différentes mesures sont et seront prises pour maîtriser au mieux les dépenses notamment la modernisation de l'éclairage public et du chauffage des bâtiments communaux.

Nos petites communes sont aussi dans l'attente d'un geste du gouvernement pour leur permettre de passer ce mauvais cap et de « Boucler » ainsi leur budget.

Espérons que les fêtes de fin d'année, moments de convivialité, de joies, de bonheur en famille ou entre amis ont permis à chacun d'entre nous d'oublier un instant cette situation difficile.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

Santé et Bonheur pour vous et vos familles.

Bien à vous

Bruno EYZAT, Maire



Directeur de publication : Bruno EYZAT

Rédaction : Les membres de la commission
information et communication

Mise en page : Mairie Trémouille Saint-Loup

Impression : Mairie Trémouille Saint-Loup

Tirage : 100 exemplaires

Dépôt légal : Janvier 2024

Mairie Trémouille Saint-Loup

Ne pas jeter sur la voie publique

Sommaire

Vie Municipale	page 2, 3 et 4
Infos diverses	page 5
Vie Intercommunale	page 6, 7 et 8



Réfection et mise en conformité du réseau E.P. en led

Les travaux ont été confiés à l'entreprise ENTREPRISE ELECTRIQUE

La participation de la commune s'élève à :

50 % de 6 737,22€ soit 3 368,61€ HT pour la partie éclairage public

40 % de 3 236,30€ soit 1 294,52€ HT pour la mise aux normes

TOTAL = 4 665,53€

Le territoire d'énergie (S.I.E.G.) prend également à sa charge 100 % de la T.V.A.

Acquisition d'une étrave:

La commune a fait l'acquisition d'une étrave d'une valeur de 11 640€. Le département a accordé une subvention de 6 880€.



Bornes à incendie

Toutes les anciennes bornes à incendie ont été enlevées par l'entreprise Lemonnier.



Travaux

VIE MUNICIPALE



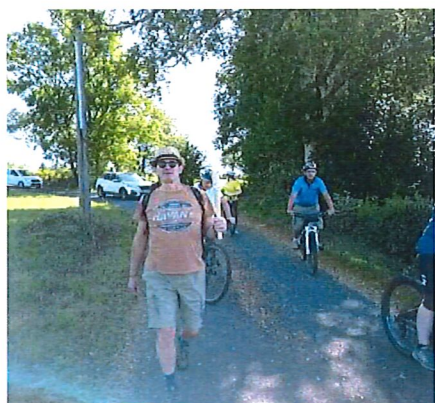
Pose de barrières par l'employé communal .

En bref...



Le 30 septembre a eu lieu le passage de la flamme pour les jeux 2024 organisé par la communauté de communes.

Merci à tous les participants.



VIE MUNICIPALE

Commémorations du 8 mai et 11 novembre 2023

Les commémorations du 8 mai et 11 novembre se sont déroulées en présence de l'ensemble de la Municipalité et des maires des communes limitrophes, suivies d'un vin d'honneur offert par la municipalité.



Comité des fêtes

- Fête de l'Été (organisée avec la société de chasse)
- Fête patronale
- Noël des enfants et concours de belote



La municipalité remercie tous les bénévoles qui organisent ces manifestations.

Actes contenus dans le registre d'État Civil

Naissance

Néant



Décès

Henri, Jean ,Claude
VERGNE

Le 21 mai 2023

Martine, Georgette
CONSTANTIN

Le 06 juin 2023

Maurice, Bernard
DUFRAISSE

Le 30 octobre 2023



Mariage

Florence, Valérie ROCHE
&
Frédéric, Pierre CHAURANG
Le 19 août 2023

Repas des aînés

Nos aînés se sont retrouvés lors d'un repas le samedi 9 décembre à midi élaboré par Elodie SERTILLANGE.(39€ le repas par personne sans les vins)
La municipalité a distribué un colis aux personnes de + de 80 ans n'ayant pas pu venir au repas.



Permanence de Mr Le Maire

Mr le Maire reçoit sur rendez-vous
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
Après-midi
et Samedi matin

Mairie TREMOUILLE SAINT-LOUP

Tél : 04 73 22 21 31

Email : tremouillestloup@wanadoo.fr

Site internet :

www.tremouille-saint-loup.fr

Heures ouverture secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

13 h 00 - 17 h 15

UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES ORDURES Ménagères EN 2024



Contexte :

La crise financière qui nous touche tous, nous demande de réfléchir à des pistes d'économie.

Avec l'obligation du tri à la source des bio déchets au 1^{er} janvier 2024 ainsi que les aides sur l'investissement pour les déchets ménagers inexistantes, la grande majorité des élus du Syndicat se sont prononcés favorablement à la mise en place du regroupement des ordures ménagères.

Les élus du SMCTOM de la Haute Dordogne sont conscients que ce nouveau mode de collecte des déchets demande de la rigueur et des efforts pour chacun. Mais c'est à cette condition que nous relèverons le défi de l'efficacité du tri, de la réduction des déchets à traiter. Cette préoccupation est liée au respect de l'environnement, à la préservation du monde que nous voulons laisser à nos enfants.

But :

- Faciliter la collecte des ordures ménagères en camion en limitant les nuisances que celles-ci pouvaient entraîner, (respect de la voirie, plus de collecte dans le privé, marche arrière...)
- Plus de souplesse dans l'organisation de la collecte sans incidence pour l'utilisateur,
- Inciter les habitants à renforcer leur pratique de tri pour les emballages (bac jaune, bac pour le verre) et les déchets alimentaires (en compostant), voire à réduire les déchets.
- Harmoniser la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers.
- Améliorer la sécurité au travail des équipes de collecte.
- Réduire les coûts de fonctionnement en optimisant les tournées.
- Limiter l'augmentation de la REOM : la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères
- Maîtriser le coût global du service dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe payée par tonne de déchets enfouis passe pour l'enfouissement de 42€/T en 2020 à 65€/T en 2025 et pour l'incinération de 3€/T en 2020 à 15€/T en 2025 occasionnant un surcoût de près de **320 000€** pour le service.
- Limiter l'impact environnemental en supprimant la collecte en porte à porte
- S'inscrire dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Comment ?

L'emplacement des bacs sera réfléchi en concertation avec les élus des communes, en respectant les flux de mobilités et les bassins de vie. Pour faciliter les dépôts, les bacs ordures ménagères seront déposés essentiellement à côté des bacs de tri : 1 déplacement pour déposer les deux flux.

Les bacs ordures ménagères seront à la charge du SMCTOM ainsi que l'entretien et la maintenance.

Les nuisances olfactives des déchets viennent des bio déchets (préparation et restes de repas). La loi nous impose à les traiter sur place notamment par le compostage. Le syndicat vous aide à le mettre en place par la formation et la mise à disposition de composteur individuel de jardin, ou par des composteurs partagés.

Pour les personnes en difficultés les dépôts pourront se faire avec le soutien des aides à domicile comme pour le tri. Ce système a aussi un avantage : celui de ne plus se demander quand l'on doit sortir ses poubelles.

La mise en place des bacs de regroupement des ordures ménagères se fera progressivement début 2024, les habitants seront au préalable avertis par les canaux de communication habituels avec le soutien des mairies. Par conséquent, les bacs individuels et les sacs isolés ne seront plus collectés.

Petit rappel des bonnes pratiques : Je mets les OM en sacs fermés, je ne dépose pas de sac directement sur le sol, je maintiens mon geste de tri, je composte, je n'oublie pas les déchetteries.

La réglementation évolue en 2023 (Source : [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)) :

- Depuis le 1er janvier 2023, un logement ne peut plus être loué si sa consommation d'énergie dépasse le seuil de 450 kWh/m²/an
- Les logements classés G ne pourront plus être loués à compter de 2025, les logements classés F à compter de 2028.

Il existe des aides à la rénovation énergétique dans le Puy-de-Dôme :

- **Ma Prime Rénov'** : s'adresse aux propriétaires d'un logement construit datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE)**: aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).
- **Les aides locales** : vous pouvez retrouver [sur le site de l'ADIL](#) toutes les aides locales disponibles dans le Puy-de-Dôme, spécifiques à la région.
- **Ma Prime Adapt'** : depuis le 1er janvier 2024, l'aide Ma Prime Adap' finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap renseignement au 0808800700 ou france-renov.gouv.fr.

Les infos de la Communauté de Communes
Dômes Sancy Artense

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense propose aujourd'hui de nombreux services pour tous les habitants de ses 27 communes, que ce soit pour les familles, les enfants, les personnes âgées, etc.
Elle reste avant tout engagée dans le développement économique et touristique de son territoire, en favorisant l'accueil d'entreprises et en accompagnant les socio-professionnels.



N'hésitez pas à nous contacter et à vous renseigner !

Un numéro unique : **04 73 65 87 63**

Une adresse mail : accueil@domes-sancyartense.fr

Nos bureaux :

23 route de Clermont à Rochefort-Montagne / Route de Bagnols à La Tour d'Auvergne

Consultez le site internet : www.domes-sancyartense.fr

2024 sera une année sportive pour le territoire Dômes Sancy Artense !

Nous disposons de 2 sites de pratique des activités nordiques et de pleine nature, avec le **centre montagnard Cap Guéry** situé au Col du Guéry et **La Stèle, Espace Sport Nature** à La Tour d'Auvergne.

Depuis 2023, le site de La Stèle a été réaménagé par la Communauté de Communes. Un nouveau bâtiment accueille les services (billetterie, location de matériel, renseignements touristiques, salles hors sac). Un espace ludique gratuit est dédié à l'apprentissage du ski, ski-roue, rollers, vélos, etc.

Nouveau : un espace biathlon unique dans la région ; il est possible avec ou sans neige de découvrir cette activité inédite avec tout le matériel et l'encadrement nécessaires.

Venez profiter de ces véritables terrains de jeux hors du commun pour les adeptes des sports de nature !

Plus d'informations : www.lastele.com

www.capguery.com



Les Jeux 2024 Dômes Sancy Artense nous attendent en juin prochain. Les élus intercommunaux ont souhaité organiser un évènementiel d'envergure qui rassemble la population et les associations du territoire. Un Comité local d'organisation a été mis en place.

LES JEUX DÔMES SANCY ARTENSE



L'accueil des Jeux Olympiques en France est un événement unique, une opportunité exceptionnelle à saisir pour faire vivre dans notre territoire rural les bienfaits de la pratique sportive et les valeurs du sport.

Cet événement se veut avant tout fédérateur du territoire Dômes Sancy Artense, visant à faire se rencontrer à travers des jeux les personnes qui y vivent et qui représenteront leur commune, dans un esprit de convivialité et de fraternité.

Les épreuves en juin 2024 sous réserve d'inscription :

Du 1^{er} juin au 29 juin 2024, 33 épreuves seront proposées où chaque participant représentera son village (liste des épreuves disponible sur le site internet des jeux). Parmi ces 33 épreuves, la randonnée à pied et à vélo a pour objectif de mobiliser un maximum de participants. Les communes qui mobiliseront le plus grand nombre de participants au prorata de leurs habitants décrocheront l'une des trois médailles.

Les inscriptions s'effectuent via le site internet : <https://jeux2024dsa.fr>

Une période de **pré-inscription** est ouverte entre le **1^{er} décembre 2023 et le 1^{er} mars 2024**. Cette première phase de pré-inscription est très importante car elle va permettre au comité d'organisation de définir les épreuves définitives pour le mois de juin 2024. En l'absence de pré-inscription importante (minimum de 16 communes représentées par épreuve), les épreuves ne seront pas proposées sous forme compétitive mais sous forme d'atelier de découverte, d'animation.

La phase d'**inscription** définitive est prévue entre le **1^{er} avril 2024 et le 1^{er} mai 2024**.

Deux dates à retenir dès maintenant : le 1^{er} juin et le 29 juin 2024 :

La cérémonie d'ouverture se tiendra **au Guéry** le samedi 1^{er} juin en fin de journée et la cérémonie de clôture se déroulera **à la Stèle** le samedi 29 juin en fin de journée.

Pour plus d'informations :

Site internet : jeux2024dsa.fr - Facebook : **Jeux 2024-Dômes-Sancy-Artense**

*Dans chaque commune, un ou des ambassadeurs sont présents pour vous renseigner et vous accompagner.
N'hésitez pas à les contacter.*